

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique pour la révision de la Politique culturelle du Québec

Présenté au

Ministre de la Culture et des Communications du Québec

Par le collectif de spécialistes en archéologie et patrimoine composé de :

- **Mme Anne-Marie Balac**, archéologue-consultante
- **M. Éric Chalifoux (M.Sc.)**, archéologue
- **M. Christian Gates Saint-Pierre (Ph.D.)**, archéologue
- **Theresa Gabos (B.Sc.)**, archéologue et médiatrice en patrimoine
- **M. Vincent Gautier-Doucet (B.Sc.)**, archéologue
- **Mme Mélanie J. Gervais (B.Sc.)**, archéologue
- **M. Frédéric Hottin (M.Sc.)**, archéologue et médiateur en patrimoine
- **M. Manek Kolhatkar (M.Sc.)**, archéologue
- **Mme Marianne-Marilou Leclerc (M.Sc.)**, archéologue
- **M. François Véronneau**, archéologue-consultant
- **M. Nicolas Zorzin (Ph.D.)**, archéologue

Montréal

8 avril 2016

Résumé :

Le présent mémoire vise à rappeler l'importance d'une gestion du patrimoine archéologique à la fois mieux encadrée par le MCCQ, à la fois plus participative et inclusive, car l'archéologie est un moyen privilégié et spécifique de s'investir dans la vie culturelle du Québec. Au travers des axes de réflexion un, deux, trois et sept proposés par le cahier de consultations, une série de recommandations est suggérée afin qu'une archéologie plus socialement responsable puisse être exercée.

Présentation :

Ce mémoire est déposé à titre personnel par un collectif québécois composé de spécialistes en archéologie et en patrimoine. Les membres de ce regroupement œuvrent dans divers milieux : universités, musées, organismes voués à la protection et la mise en valeur du patrimoine, firmes d'archéologie préventive, MRC et municipalités. C'est toutefois à titre personnel qu'ils souhaitent faire part de leurs préoccupations et recommandations au ministre dans le cadre de cette consultation publique. Les opinions et propositions présentées ici n'engagent donc pas leurs employeurs.

Introduction : archéologie, vie culturelle et participation citoyenne

L'archéologie est un moyen important, privilégié et spécifique de participer à la vie culturelle du Québec, une considération appuyée par *La Loi sur le patrimoine culturel* qui vise à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine archéologique dans l'intérêt du public. En effet, il faut connaître le patrimoine pour pouvoir le protéger; c'est en encourageant sa transmission et sa mise en valeur auprès du citoyen que sa protection s'en trouve justifiée; la façon dont le patrimoine est protégé dépend étroitement de la façon dont les citoyens vont s'engager avec lui.

Le présent mémoire a trois objectifs principaux. D'abord, rappeler qu'une archéologie socialement responsable et équitable ne peut s'effectuer sans considérer la synergie des termes de connaissance, de protection, de mise en valeur et de transmission. Ensuite, souligner l'importance d'une participation citoyenne directement engagée dans la gestion de ce patrimoine archéologique. Enfin, suggérer des orientations permettant d'effectuer une archéologie socialement responsable par laquelle les citoyens québécois vont pouvoir participer à une vie culturelle plus riche et diversifiée.

Une dizaine de questions présentées dans le cahier de consultation du Ministère ont été retenues afin d'explorer ces objectifs plus avant.

Premier axe : la culture dans une perspective de développement durable

Question 2 : Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?

Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec entend placer sa nouvelle politique culturelle sous le signe du développement durable et de ses quatre piliers – intégrité de l'environnement, équité sociale, efficacité économique et gouvernance – afin de l'articuler sur le long terme. En ce qui concerne le patrimoine archéologique, cette direction a été amorcée il y a quelques années déjà dans le plan d'action archéologique Horizon 2017 et, bien sûr, avec *La Loi sur le patrimoine culturel*. Le MCCQ reconnaît donc là l'importance du patrimoine archéologique, mais aussi que celui-ci est une ressource non renouvelable qu'il faut protéger.

À ce titre, les milliers de sites mis au jour lors des travaux menés par Hydro-Québec à la Baie James et le long de la rivière de la Romaine montrent la richesse de ce patrimoine. Mais ils suggèrent aussi trois choses. D'abord, ce qui aurait été perdu s'il n'y avait pas eu de protection du patrimoine archéologique. Ensuite, la valeur de ces biens archéologiques qui sont conservés dans des réserves où elles ne bénéficient que d'études, de diffusion et de mise en valeur minimales, voire inexistantes. Enfin, et conséquemment, que des mesures de protection, d'étude, de diffusion et de mise en valeur du patrimoine archéologique doivent être renforcées et étendues à l'ensemble du Québec afin que le public puisse profiter pleinement de son patrimoine.

L'archéologie peut aider le MCCQ à placer sa nouvelle politique culturelle sous le signe du développement durable parce qu'elle peut amener le citoyen à participer directement à la vie culturelle du Québec. Pour ce faire, nous suggérons que le MCCQ considère les priorités suivantes dans l'élaboration de ses politiques et plans d'action à venir :

- Améliorer la protection du patrimoine archéologique connu, mais aussi enfoui et qui chaque année s'amenuise à cause de travaux d'aménagement du territoire.
- Donner les moyens à l'archéologie de remplir son mandat envers les citoyens québécois qui lui permettront de faire de la recherche, de produire des résultats tangibles, de les présenter et de les diffuser à un large public.
- Intégrer l'archéologie plus en amont des processus de planification de projets d'aménagement.
- Encourager le citoyen à participer au processus archéologique, notamment en le consultant lors de la planification de projets d'aménagement, en poursuivant la sensibilisation et en encourageant le public à collaborer avec les archéologues et le MCCQ à la protection du patrimoine archéologique.

Au travers des questions suivantes, nous suggérons des orientations plus spécifiques permettant de prendre en compte ces priorités.

Questions 3 et 4 : Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local)? Quels sont les ministères et organismes

gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente?

L'archéologie est déjà un mode d'interaction entre la politique culturelle et les politiques des secteurs sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux à tous les paliers d'intervention parce que le patrimoine archéologique est présent dès que l'aménagement du territoire est entrepris. En dehors du MCCQ, des archéologues occupent déjà des postes au Ministère des Transports, à Hydro-Québec, à la Ville de Montréal, à la Ville de Québec afin de coordonner les travaux d'aménagements à l'interne.

Dans cette lignée, nous suggérons que ce réseau d'interactions soit étendu et resserré, notamment :

- En renforçant l'interaction au niveau interministériel, par exemple en encourageant les ministères à se doter d'archéologues, notamment le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).
- En renforçant l'interaction au niveau régional en assignant des archéologues aux directions régionales du MCCQ et aux MRC.
- En encourageant les MRC à se doter d'une expertise archéologique.

Deuxième axe : L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Question 10 : Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire?

Nous considérons qu'une priorité majeure est de considérer le patrimoine archéologique dès les premières phases d'un projet de planification. De plus, les citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une instance implantée plus localement et vers laquelle ils vont pouvoir se tourner pour répondre à leurs questions, s'informer, demander conseil, partager leurs préoccupations. C'est aussi en développant divers partenariats que les interventions pourront être plus efficaces et mieux répondre à un souci de responsabilité sociale et de gouvernance. À ce titre, nous recommandons de :

- Renforcer l'expertise archéologique dans les directions régionales.
- Favoriser la mise en place de cadres de gestion du patrimoine archéologique par différentes instances gouvernementales, régionales et locales (Sépaq, Hydro-Québec, MRC, municipalités).
- Mettre en place une mécanique administrative permettant la coordination entre les différents organismes gouvernementaux et autres instances en matière de gestion du patrimoine archéologique.
- Permettre aux MRC et municipalités de développer une expertise archéologique afin que ce patrimoine soit considéré dans tous les travaux d'aménagements et que sa mise en valeur réponde adéquatement aux spécificités et besoins des communautés.

- Favoriser le développement de coopératives ou d'organismes sans but lucratif spécialisés en archéologie préventive et gestion du patrimoine archéologique et implantés plus localement.
- Réviser les procédures administratives afin d'améliorer l'efficacité de la protection, de l'étude, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine archéologique, notamment en reconsidérant la façon dont les permis archéologiques sont délivrés en ouvrant un vrai dialogue avec les professionnels.

Troisième axe : le rapport du citoyen à la culture

Questions 17 et 18 : Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie? Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine?

Le bénévolat est probablement un élément clef de cette participation citoyenne, mais parce qu'il n'est pas motivé par des intérêts financiers, il doit l'être par le sentiment d'œuvrer activement à la transformation et à l'amélioration de la société. Être bénévole, c'est donc être responsable et responsabilisé, ce qu'une archéologie mieux protégée par le MCCQ peut encourager en permettant à chacun de s'engager directement dans le domaine du patrimoine culturel, de participer à sa découverte (déclaration de découverte fortuite), sa mise au jour (participation à des fouilles publiques), sa protection (consultation publique, citation ou classement d'un bien patrimonial), son questionnement (table ronde, conférences), sa meilleure connaissance (collaboration avec les archéologues sur des projets de recherche et de diffusion). Une archéologie plus inclusive permet donc la conscientisation de tous par le renforcement du sentiment d'appartenance à une collectivité directement responsable du lieu qu'elle habite et à laquelle elle accorde une grande valeur.

Le récent cas des Tanneries, un ensemble de vestiges mis au jour à Montréal à proximité de l'échangeur Turcot, a montré le fort investissement et intérêt des citoyens non seulement pour la protection, la connaissance et la diffusion du patrimoine archéologique, mais également pour une participation directe et engagée envers ce patrimoine.

Nous suggérons donc de :

- Amener les citoyens à se tourner vers des instances implantées localement, notamment les archéologues assignés aux directions régionales du MCC, aux MRC, aux villes et aux musées ou aux coopératives afin qu'ils puissent bénéficier d'une expertise archéologique et coordonner leurs actions bénévoles aux divers stades d'un projet archéologique, selon ce qui sera jugé opportun, notamment à ce qui a trait à la protection et au partage de connaissances.
- Faire preuve de transparence en permettant aux citoyens de prendre connaissance des projets d'aménagements dès les premières étapes de leur planification. Parce que ces projets intègrent le patrimoine archéologique, ils vont fournir aux citoyens un mode d'engagement concret et précis avec le patrimoine et la vie culturelle du Québec.

- Renforcer la mise en valeur et la diffusion du patrimoine archéologique afin que sa présence dans l'environnement quotidien du citoyen soit beaucoup plus tangible, par exemple en consolidant les ruines, en marquant au sol des vestiges, en développant des musées virtuels, en encourageant le développement de revues de vulgarisation.

Septième axe : la gouvernance et le financement

Questions 36, 37 et 39 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer? Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le Ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État, sont toujours aussi pertinents après deux décennies? Quels ajustements seraient nécessaires? Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?

Le financement de l'archéologie est une question cruciale, et il est nécessaire d'en diversifier les sources. Nous aimerions porter l'attention ici sur deux sources principales.

La première concerne le soutien financier provenant du MCCQ. Nous suggérons de :

- Renforcer et bonifier les programmes de soutien financier relatifs aux projets archéologiques, notamment ceux comportant des volets d'études approfondies, de mise en valeur et de diffusion.
- Renouveler et bonifier les ententes de financement avec les MRC et municipalités afin de mieux soutenir les mesures visant à déléguer aux municipalités la gestion du patrimoine archéologique.
- Étendre et renforcer le fonctionnement d'organismes dédiés à la protection, l'étude et la mise en valeur du patrimoine archéologique, particulièrement ceux qui gèrent des sites et des biens classés ou déclarés (Archéo-Québec, Artefactuel, Archéo-08, Pointe-du-Buisson, Avataq, Droulers, laboratoires d'analyses, la Grande Ferme, l'Association des Archéologues du Québec, Recherches Amérindiennes au Québec, etc.).

La seconde suggestion touche le financement d'un projet d'aménagement par un promoteur. Nous suggérons de :

- Modifier l'octroi d'un permis d'intervention archéologique pour que les dimensions de recherche, de diffusion et de mise en valeur fassent partie intégrante de l'intervention archéologique au même titre que la protection du patrimoine archéologique. Des sommes devraient être spécifiquement allouées à ces volets et un suivi devrait être effectué afin de s'assurer qu'ils ont été adéquatement réalisés.
- Proposer une taxe ou une redevance qui permettra de constituer un fond à investir dans la recherche, la protection, la mise en valeur, et/ou la diffusion.

Conclusion

Nous aimerions rappeler nos principales recommandations aux divers acteurs responsables du patrimoine archéologique :

Au Ministère de la Culture et des Communications du Québec :

- Dans une perspective de développement durable, renforcer le mandat du MCCQ vis-à-vis de la protection, de l'étude, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine archéologique afin que le citoyen puisse participer à la vie culturelle du Québec à travers l'archéologie.
- Renforcer les directions régionales du MCCQ en matière d'archéologie :
 - en assignant des archéologues à ses diverses directions régionales, notamment celles comportant un important patrimoine archéologique et faisant l'objet de travaux d'aménagements du territoire soutenus (Laurentides-Lanaudière-Outaouais, Gaspésie, Côte-Nord, Estrie, etc.);
 - en développant des programmes de financements et en encourageant les ententes de financement de projets intégrant l'archéologie avec les municipalités et MRC;
 - en assignant des archéologues aux MRC et grandes villes, et/ou en favorisant le développement d'une expertise archéologique dans les MRC et les grandes villes.
- Réviser les procédures administratives au MCCQ afin d'améliorer l'efficacité de la protection, de l'étude, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine culturel archéologique, notamment en reconsidérant la façon dont les permis sont décernés.
- Se réinvestir dans le soutien financier pour la mise en œuvre de projets visant la protection, l'étude, la diffusion et la mise en valeur du patrimoine archéologique.
- Consolider et bonifier les mesures prévues ou déjà entreprises par le Plan d'action ministériel en archéologie Horizon 2017.

À tous les ministères et instances impliquées dans des projets d'aménagement du territoire :

- Intégrer l'archéologie dès les premières étapes de la planification d'un projet d'aménagement afin de permettre une gestion plus efficace et transparente du patrimoine archéologique.
- Encourager une archéologie intégrée et intégrative par laquelle les différents acteurs concernés par un projet de développement peuvent se concerter dès sa planification (élus, groupes de citoyens, sociétés d'histoire et organismes voués à la protection du patrimoine, etc.).
- Encourager les différents secteurs à collaborer de façon plus étroite afin que les intérêts du citoyen en matière de patrimoine soient mieux défendus.